



CRITERES DE SELECTION LBFA



JEUX DE LA FRANCOPHONIE KINSHASA (RDC) – 31 JUILLET AU 04 AOUT 2023

SYSTEME ET PERIODE DE QUALIFICATION :

Les athlètes peuvent se qualifier en réalisant les minima LBFA ci-dessous, dans la période du 01/04/2023 au 26/06/2023 inclus, dans toute compétition homologuée par la LRBA.

** Les critères LBFA établis sont basés sur la moyenne European Athletics (EA) Top 20 brut U23 des années 2021 et 2022 ou correspondent aux critères internationaux des Jeux de la Francophonie si ceux des U23 sont d'un niveau inférieur. Les critères LBFA de relais correspondent au 8^e temps des séries lors des CE U23 en 2021.*

Hommes	Discipline	Dames
10.31	100m	11.42
20.80	200m	23.34
46.17	400m	52.88
1.46.70	800m	2.03.69
3.39.12	1500m	4.14.23
13.48.98	5000m	16.05.03
29.20.00	10.000m	34.20.00
13.87	110H/100H	13.30
50.83	400mH	57.59
8.45.00	3000mSC	10.09.90
1h08.00	*Semi-marathon*	1h22.00
2.17	Hauteur	1.85
7.68	Longueur	6.45
15.90	Triple	13.37
18.27	Poids	15.58
57.34	Disque	53.55
69.08	Marteau	64.01
74.15	Javelot	54.68
40.37	4x100m	44.64
3.08.69	4x400m	3.35.76

Commentaires spécifiques :

- Relais 4x100m :

Pour être qualifiée, une équipe de relais doit avoir réalisé le minimum LBFA, dans la période du 01/04/2023 au 26/06/2023 inclus, dans toute compétition homologuée par la LRBA.

En cas de sélection d'une équipe, la composition de l'équipe participant aux Jeux de la Francophonie doit être d'un niveau équivalent à celle de l'équipe ayant réalisé le minimum.

La sélection individuelle de l'équipe sera effectuée sur base du classement des performances réalisées dans la période du 01/04/2023 au 26/06/2023 inclus.

Une équipe est composée de cinq athlètes, six s'il y a minimum deux athlètes qualifiés en individuel.

- Relais 4x400m :

Pour être qualifiée, une équipe de relais doit avoir réalisé le minimum LBFA, dans la période du 01/04/2023 au 26/06/2023 inclus, dans toute compétition homologuée par la LRBA.

En cas de sélection d'une équipe, la composition de l'équipe participant aux Jeux de la Francophonie doit être d'un niveau équivalent à celle de l'équipe ayant réalisé le minimum.

La sélection individuelle de l'équipe sera effectuée sur base du classement des performances réalisées dans la période du 01/04/2023 au 26/06/2023 inclus.

Une équipe est composée de cinq athlètes, six s'il y a minimum deux athlètes qualifiés en individuel.

REMARQUES GENERALES

- *Semi-marathon* (dames/hommes) : sous réserve d'organisation de l'épreuve et de participation de la Belgique à celle-ci.
- Les athlètes doivent être âgés de plus de 20 ans (né au 1^{er} janvier 2003 et avant) et de moins de 35 ans (né au 1^{er} janvier 1988 et après).
- Un maximum de trois athlètes par discipline sera sélectionné. Si plus de trois athlètes remplissent les critères de sélection, les athlètes ayant réalisé les trois meilleures performances, dans la période du 01/04/2023 au 26/06/2023 inclus, seront sélectionnés.

En cas d'égalité de résultats entre plusieurs athlètes au sein d'une même discipline :

- Lesdits athlètes seront départagés en tenant compte de leur deuxième meilleur résultat réalisé, dans toute compétition homologuée par la LRBA, se déroulant dans la période du 01/04/23 au 26/06/23, l' (les) athlète(s) ayant réalisé le meilleur deuxième résultat étant préféré(s). Si une égalité persiste, il sera alors tenu compte de leur troisième meilleur résultat, etc.
- La Ligue Belge Francophone d'Athlétisme respectera le quota maximum de sélection de **15 athlètes**, fixé par l'ADEPS.
Si plus de 15 athlètes remplissent les critères de sélection, les 15 athlètes ayant obtenu, avec leur performance de qualification et après conversion, le plus de points dans les SCORING TABLES/TABLES DE COTATION, seront sélectionnés :

[WORLD ATHLETICS SCORING TABLES OF ATHLETICS/WORLD ATHLETICS TABLES DE COTATION D'ATHLETISME](#) (outdoor)

La priorité sera donnée aux épreuves individuelles.

- **Diplôme I Run Clean** : Seuls les athlètes ayant reçu leur diplôme pour avoir complété le Programme Educatif antidopage de l'Association européenne d'athlétisme « I Run Clean » pourront être inscrits. Le diplôme doit être obtenu par tous les athlètes en plus du critère de sélection pour l'épreuve à laquelle ils sont inscrits.
- Afin d'être sélectionné(e), l'athlète ayant réalisé les minima doit avoir satisfait aux formalités administratives imposées par l'ADEPS ainsi que par le comité d'organisation.
- Afin d'être autorisé à entrer sur le territoire de la République Démocratique du Congo, vous devez être en possession d'un carnet de vaccination où est mentionné le fait que vous êtes vacciné contre la fièvre jaune. Ce vaccin doit être réalisé **au minimum 10 jours avant le jour du départ**.
- Les performances doivent être réalisées lors de compétitions organisées dans le Respect des Règles de World Athletics, dûment autorisées par World Athletics, ses Associations Continentales ou l'une de ses Fédérations. Les performances réalisées lors d'épreuves mixtes pourront être acceptées exceptionnellement si les conditions édictées à la Règle 147 de World Athletics sont respectées.
- Sur 100 m, 200 m, 400 m, 110 m/100 m/400 m haies et 4 x 100 m, seules les performances réalisées avec un chronométrage automatique défini par la Règle 160 (§ 13 à 18) seront acceptées.
- Pour tous les concours et les courses de 400 m et plus, les performances réalisées sur des pistes de plus de 400 m ne seront pas acceptées.
- Chacune des épreuves composant la discipline ne sera maintenue au programme des Jeux que s'il y a au moins huit (8) concurrent(e)s, ou équipes, engagé(e)s à l'exception du semi-marathon pour lequel un minimum de quinze (15) concurrent(e)s par épreuve est demandé.

CRITÈRES GÉNÉRAUX COMMUNS À TOUTES SÉLECTIONS

Il est précisé que seuls les athlètes habilités à représenter la LRBA dans des compétitions internationales selon les critères établis par les règles des compétitions de World Athletics peuvent prétendre à une sélection en équipe nationale.

L'athlète se doit d'être licencié à la LRBA lors de la réalisation du critère de sélection. À défaut, la performance réalisée ne sera pas prise en compte.

Un athlète ayant réalisé les critères de sélection pourra ne pas être proposé à la sélection en fonction de différents critères qui seront examinés, notamment l'existence d'une blessure connue à la date de la sélection, d'une altération de l'état de santé ou de l'état de forme physique, ou toute autre raison, notamment disciplinaire ou éthique.

La Commission de sélection a également la possibilité de retirer un athlète de la sélection pour tout motif, notamment ceux évoqués ci-dessus.

Dans des cas particuliers, y compris des cas non couverts par les critères de sélection, la commission de sélection se réserve le droit de sélectionner des athlètes qui n'ont pas satisfait aux critères de sélection de la LBFA.

En cas de report ou d'annulation des championnats, les présents critères de sélection de la Ligue Belge Francophone d'Athlétisme seront annulés. En cas de report, de nouveaux critères seront publiés.

ETAT DE FORME

Les athlètes sélectionnés qui se blessent, dans la période entre la réalisation du minimum et le début des championnats, devront prouver leur état de forme avant le départ aux championnats.

Le cas échéant, la commission de sélection pourra demander à l'athlète concerné d'effectuer un test, lors d'une compétition ou d'un entraînement, avant la date de départ aux championnats.

En cas de non-réalisation du test ou de niveau sportif insuffisant, la commission de sélection pourra s'abstenir de sélectionner l'athlète et/ou l'équipe concerné(e) aux championnats en question.